

CORRECTION MEM 1 :**Développement durable - Préserver la biodiversité reste un enjeu majeur****I. Introduction**

<u>Titre</u> : « Développement durable - Préserver la biodiversité reste un enjeu majeur »
<u>Lieu</u> : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
<u>Date</u> : observations et statistiques sur la période de 2003 à 2015, mais le texte ne fournit pas de date précise de publication ou de rédaction.
<u>Figures</u> : Figure 1 : Carte des espaces naturels protégés dans la région, soulignant leur contribution à la biodiversité. Figure 2 : Graphique illustrant la baisse des effectifs des espèces d'oiseaux communs observés entre 2003 et 2013.
<u>Thème principal</u> : La préservation de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, face à l'impact du changement climatique et de l'artificialisation.

Synthèse / résumé des informations contenues dans l'ensemble de la documentation :

- ❖ La région possède plusieurs parcs nationaux et naturels qui aident à protéger la biodiversité : **4 des 7 en France** / **136 000 ha**, soit **4,3 %** de la superficie régionale
- ❖ Une partie importante de la superficie régionale est classée sous le réseau Natura 2000 (UE) : **30%** superficie régionale
- ❖ Les populations d'oiseaux, en particulier, ont connu une forte baisse entre 2003 et 2013 (STOC), notamment celles vivant dans les milieux urbains : diminution de **34%**

- ➔ *Problématique 1 = Comment la préservation des espaces naturels peut-elle être renforcée face aux menaces actuelles ?*
- ➔ *Problématique 2 = Quelles sont les conséquences de la diminution de la biodiversité sur l'écosystème régional ?*

II. Renforcement de la préservation des espaces naturels face aux menaces actuelles

Menaces actuelles = changement climatique et l'artificialisation des territoires

La **figure 1** = montre espaces naturels protégés et leur rôle crucial dans la préservation de la biodiversité (parcs nationaux et régionaux = refuges pour de nombreuses espèces menacées, grande superficie d'aires protégées dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, réseau Natura 2000). Cela souligne l'engagement environnemental et les efforts en matière de conservation.

Hypothèse 1 : Les gouvernements, à différentes échelles, n'ont pas encore renforcé de partout les réglementations concernant l'urbanisation et l'utilisation des sols afin de limiter l'artificialisation des territoires (*que la moitié de la superficie régionale est sous protection réglementaire -Fig 1*)

Hypothèse 2 : Par manque de sensibilisation et d'intégration, l'implication des populations locales dans la gestion des espaces naturels protégés n'est pas assez valorisée, or elle est cruciale et urgente.

Hypothèse 3 : Besoin d'un meilleur investissement dans la recherche et le suivi de la biodiversité, afin d'adapter nos efforts, notre efficacité et d'identifier les tendances et les menaces émergentes sur la biodiversité (*fig 2 - comme ceux du programme STOC*)

III. Conséquence de la diminution de la biodiversité sur l'écosystème régional

La **figure 2** = on remarque un taux de déclin des espèces avec celle moins adaptées aux environnements urbanisés (espèces des milieux bâtis baisse de 34%, milieux forestiers baisse de 29%, milieux agricoles baisse de 25%) qui souffrent le plus tandis que les espèces généralistes semblent moins affectées (baisse de 8%).

Hypothèse 1 : Perturbation des chaînes alimentaires et des équilibres trophiques, déstabilisant même les autres espèces et menaçant ainsi la stabilité des écosystèmes (certains organismes peuvent disparaître tandis que d'autres (souvent des espèces généralistes) prospèrent).

Hypothèse 2 : Associé à cela, une augmentation de la vulnérabilité aux maladies et aux parasites car écosystème moins riche en biodiversité (*ex : la diminution des oiseaux insectivores peut entraîner une augmentation des populations d'insectes phytophages nuisibles*).

Hypothèse 3 : Dégradation des services écosystémiques (régulation du climat, la purification de l'eau, la fertilité des sols et la pollinisation) affectant l'agriculture et d'autres secteurs économiques locaux.

IV. Conclusion, perspectives et critiques

En conclusion, pour renforcer la préservation des espaces naturels en Provence-Alpes-Côte d'Azur face aux menaces actuelles, il est crucial de solidifier les réseaux de parcs et d'appliquer le cadre Natura 2000. La diminution de la biodiversité, particulièrement des espèces spécialisées, menace des fonctions écologiques essentielles, ce qui souligne l'urgence d'intensifier les efforts de conservation pour maintenir l'équilibre des écosystèmes régionaux.

En perspective :

Proposition de stratégies et d'initiatives pour renforcer la conservation de la biodiversité, telles que :

- Développement de corridors écologiques pour favoriser le déplacement des espèces.
- Intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire.

- Promotion de projets de reboisement et de restauration des milieux naturels.
- Sensibilisation, éducation et intégrations des habitants et des acteurs économiques à l'importance de la biodiversité pour l'équilibre de l'écosystème (programme de bénévolat, intervention dans les écoles, pub...)
- Collaboration inter-entreprises et public-privé (partenariats, aide aux financements)
- Mise en valeur des parcs et réserves : développer des infrastructures écotouristiques

Comme critique sur ce texte, nous pouvons souligner :

- l'absence d'analyse sur l'efficacité des mesures existantes
- le manque de solutions concrètes face à l'artificialisation et au changement climatique
- la généralisation des impacts sans exploration des causes spécifiques
- l'absence de perspectives sur l'évolution future de la biodiversité

V. Questions

1) *Quelles sont les principales mesures de protection de la biodiversité dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?*

→ **Réponse** : La région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place plusieurs mesures pour protéger la biodiversité, notamment la création de parcs nationaux et régionaux, ainsi que la mise en place de zones Natura 2000. Parmi les 7 parcs naturels régionaux (PNR) en France, 7 se trouvent dans cette région, couvrant 23 % de sa superficie. En plus de cela, 30 % de la superficie régionale est classée en réseau Natura 2000, qui est un programme de conservation de la nature de l'Union européenne visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

2) *Quelles sont les principales menaces pesant sur la biodiversité dans cette région, en particulier en ce qui concerne les oiseaux ?*

→ **Réponse** : Les principales menaces pesant sur la biodiversité de la région sont l'artificialisation des territoires et le changement climatique. Ces phénomènes affectent particulièrement les espèces d'oiseaux, dont les effectifs ont diminué de manière significative entre 2003 et 2013. Les espèces vivant dans les milieux urbains, comme le moineau domestique ou le martinet noir, ont connu une baisse de 34 % de leurs populations. D'autres espèces, spécialisées dans les milieux forestiers ou agricoles, ont également vu leurs effectifs diminuer. En revanche, les espèces généralistes, comme la mésange charbonnière ou le pigeon ramier, sont moins touchées.

3) *Quelle est l'importance du réseau Natura 2000 dans la préservation de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?*

→ **Réponse** : Le réseau Natura 2000 est d'une grande importance pour la préservation de la biodiversité dans la région, car il constitue un cadre juridique et scientifique essentiel pour la protection des habitats naturels et des espèces. Dans cette région, 30 % de la superficie est concernée par ce réseau, permettant ainsi la conservation d'écosystèmes précieux et la préservation des espèces menacées. Cela inclut également des sites maritimes, comme ceux

classés dans les parcs nationaux de la région. Le programme vise à enrayer l'érosion de la biodiversité à l'échelle européenne et contribue à la préservation de nombreux milieux naturels.

FIN.

